

COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2013**

L'an deux mil treize, le douze décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Marquise s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-rené BRACQ, Maire, suite aux convocations du 4 décembre 2013.

ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de MM. BEN, HERBERT, BROQUET, LEPRETRE, DUTRIAUX Fabien et HENON, Mme CAUX excusés, ayant donné respectivement procuration à MM BOULY, BRACQ Jean-rené, BRACQ Michel, MMme GRESSIER et DEROUETTE, M. EVRARD et Mme VERHILLE. Absents MMme WASSELIN, DANDRE, (arrivées pour la dernière délibération) et M. LEROY.

La séance ouverte, Monsieur Michel BRACQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité, sans observation.
L'état sur l'usage du droit de préemption urbain sera annexé au présent compte rendu.

1. Transport « Resto du cœur »

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire l'aide apportée au « Resto du Cœur » en prenant en charge 3 transports de denrées alimentaires pour un montant de 245 € HT chacun.

Vote à l'unanimité.

2. Acquisition d'un terrain rue des Prés

La parcelle de terrain rue des Prés AH 153 (3000 m²) est inscrite en emplacement réservé au PLU dans le but d'y installer les serres municipales. Néanmoins seuls 1 000 m² suffisent, aussi les propriétaires souhaitant vendre rapidement l'ensemble, un accord a été trouvé avec Batinor pour l'aménagement de cette parcelle. Le Conseil municipal a décidé de l'acquisition de 1 000 m² en fond de parcelle pour un montant de 50 000 €, de prendre en charge 20 % de frais de viabilisation pour un montant maximum de 20 000 € HT et d'accepter la rétrocession de la voirie une fois celle-ci réalisée. (voir annexe)

Vote : Pour : 19
 Abstention : 5

3. Travaux d'assainissement rue Quenu

Le projet de jonction de l'assainissement pluvial entre la rue Quenu et la Cité des HLM nécessite l'acquisition d'une bande de terrain dans la propriété Delhaye. Le Conseil Municipal a approuvé le projet et l'acquisition de deux parcelles de terrain de chacune 311 m² et d'une parcelle de 163 m² pour l'euro symbolique.

Vote à l'unanimité.

4. Travaux en régie

Dans le cadre de l'instruction comptable M14, il est possible de transférer les dépenses relatives aux travaux effectués par les Services Techniques enregistrées sur des comptes de charges en section d'investissement, l'assemblée a décidé d'inscrire en investissement les crédits suivants :

Réalisation de guirlandes de Noël :	7 989 €
Ravalement de façade Ecole PMF:	5 969 €
Aménagement des services techniques :	10 487 €
Ravalement façade bâtiment rue des Prés :	8 472 €
Clôture terrain tennis :	8 331 €
Total :	41 248 €

Vote à l'unanimité.

5. Principe d'amortissement des biens communaux

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 5 ans la durée d'amortissement pour les travaux d'investissement des plantations.

Vote à l'unanimité.

6. Création d'un Syndicat intercommunal d'Eau Potable

Devant le vide juridique de structure pour la production d'eau potable à Marquise, compte tenu de la nécessité de renouveler le contrat d'affermage de distribution d'eau potable et de la démarche des services de l'Etat visant au regroupement des structures intercommunales, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour la création d'un Syndicat Intercommunal pour le service de production et de distribution d'eau potable.

Vote : Pour : 19
Contre : 5

7. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité jusqu'à l'adoption du budget d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts au cours de l'exercice précédent. Le Conseil Municipal a voté cette autorisation budgétaire spéciale.

Vote à l'unanimité.

8. Décision modificative n° 4

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

RECETTES NOUVELLES		DEPENSES NOUVELLES	
22 Dépenses imprévues	- 700	6714 Bourse et prix	700
6419 Remboursements	25 000	6488 autres charges personnel	25 000
238/905/822 Avances	14 023,43	2315/905/822 Installations	14 023 ,43

Besoin de 700 € supplémentaires compte tenu du nombre important d'étudiants.

6488 remboursement capital décès.

905 récupération d'avance Travaux rue J. Jaurès.

Vote à l'unanimité.

9. PLU Intercommunal

Le 3 septembre 2013, la CCT2C a arrêté le projet du PLUI de la Terre des 2 caps, le Conseil municipal a émis un avis favorable sur ce projet.

Vote : Pour : 21
Contre : 5

L'ordre du jour étant achevé et aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée.